



alcotra



LA

BOÎTE

À

OUTILS

Des Pros
du
Tourisme

POUR TOUS

Par filière



Restaurateurs



Débits de boissons



Hébergeurs



Activités de
pleine nature



Lieux de visite et
sites culturels

7. TOURISME & HANDICAP : Intérêt et méthode





Filières
concernées



7. Tourisme et Handicap



Le logo **Tourisme et Handicap** a pour objectif d'apporter une information fiable, descriptive et objective de **l'accessibilité** des sites et équipements touristiques en tenant compte de **tous les types de handicaps** et de développer une **offre touristique adaptée et intégrée à l'offre généraliste**.

Label, créé par le Ministère du tourisme et géré par l'association

« **Tourisme & Handicap** »



Filières
concernées



7. Tourisme et Handicap

ON NOTE 4 GRANDES DEFICIENCES



LA DÉFICIENCE MENTALE

Le handicap mental est un handicap de la compréhension, de la communication et de la décision. Les personnes ayant un handicap mental éprouvent des difficultés à se situer dans l'espace et dans le temps.



LA DÉFICIENCE VISUELLE

Parmi les personnes déficientes visuelles il faut distinguer les personnes non-voyantes des personnes malvoyantes. Certaines se déplacent avec une canne ou un chien guide pour détecter les obstacles non perçus.



LA DÉFICIENCE MOTRICE

Atteinte partielle ou totale de la mobilité et parfois des troubles de la communication, des difficultés à contrôler ses gestes et à s'exprimer, mais sans altérer pour autant les capacités intellectuelles.



LA DÉFICIENCE AUDITIVE

La principale difficulté est de percevoir, entendre et déchiffrer les messages sonores. On ne peut plus localiser l'origine du bruit. Il faut distinguer la personne sourde de la personne malentendante.



Filières
concernées



7. Tourisme et Handicap

POURQUOI ALLER VERS TOURISME ET HANDICAP ?

Près de **60 %** des personnes handicapées **souhaitent voyager et séjourner comme les autres**, autrement dit : pouvoir disposer d'une offre favorisant **l'autonomie et la mixité**

- ✓ Une **reconnaissance** en matière de solidarité, accessibilité, accueil, confort et agrément pour un maximum d'autonomie
- ✓ Une **démarche** contrôlée et donc **fiable**
- ✓ Un label identifié par un logo et répertorié au niveau national
- ✓ Une **réalité économique**
- ✓ Une **population** plus **nombreuse** qu'on ne le pense
- ✓ Un réel **désir de voyage**





Filières
concernées



7. Tourisme et Handicap

COMMENT FAIRE ?

- 1 Contactez le référent départemental :
Département des Alpes de Haute-Provence : Julie SCHNEIDER, service Tourisme
Mél : j.schneider@cg04.fr – Tél : 04 92 30 08 84
- 2 Celui-ci programmera la visite d'évaluation sur rendez-vous en présence de deux évaluateurs formés au label.
- 3 Vous recevrez un rapport comprenant les informations et conseils nécessaires pour les éventuelles améliorations avant passage en commission.
- 4 Passage du dossier en commission départementale pour avis.
- 5 Envoi de la fiche de synthèse à l'établissement
- 6 Envoi du dossier à la commission nationale qui décide de l'attribution ou non du label.
- 7 Attribution du label pour 5 ans.





Filières
concernées



7. Tourisme et Handicap

CONDITIONS D'ACCES AU LABEL ?

Tout professionnel du tourisme et prestataire de services peuvent demander à être labellisé.

C'est **une démarche volontaire** de leur part, qui les engage à assurer, de façon pérenne, un accueil de qualité à la clientèle handicapée qu'ils souhaitent recevoir.

La démarche est gratuite et peut permettre d'obtenir des aides financières en vue d'être accessible.



Label Tourisme & Handicap :
un symbole qui garantit à tous
accueil, accessibilité et confort.



Filières
concernées



7. Tourisme et Handicap

Vos contacts

Mission Tourisme & Handicap dans les Alpes de Haute-Provence

Département des Alpes de Haute-Provence - Service Tourisme :

Julie SCHNEIDER, animation du Tourisme pour tous

Mél : j.schneider@cg04.fr - Tél. : 04 92 30 08 84

Ingrid LEMAS, Technicienne hébergement

Mél : i.lemas@cg04.fr - Tél. : 04 92 30 08 73





FICHES « COMMERCIAL »

1. **Référencement internet : les points clés**
2. **Bien se commercialiser**
3. **Bien utiliser sa marque**

FICHES « MARQUES ET LABELS »

4. **Informations générales sur les marques et labels**
5. **Démarche Qualité : Intérêt et méthode**
6. **Démarche environnementale : Intérêt et méthode**
7. **Tourisme et handicap : Intérêt et méthode**

FICHES « REGLEMENTATION »

8. **Les affichages commerciaux**
9. **L'Hygiène en 9 points clés**
10. **Accessibilité : Comment se mettre aux normes**
11. **La réglementation relative à la vente de produits touristiques**

FICHES « CONNAISSANCE DU TERRITOIRE »

12. **Tourisme : Vos interlocuteurs dans les Alpes de Haute Provence**